

*royale de Lyon* du même auteur, quelques lignes dans la brochure de M. Charvet sur l'origine de l'enseignement du dessin à Lyon, voilà tout ce qui reste aujourd'hui de messire Antoine Lacroix.

Il nous a semblé que le bon chanoine qui eut le mérite de pressentir le talent naissant de Soufflot, de l'attirer et de le retenir à Lyon et celui de créer la première école gratuite de dessin de notre ville, méritait plus que cela.



Antoine Lacroix naquit à Lyon le 6 décembre 1708. Son père, messire Jean-Pierre Lacroix de Laval, était trésorier au bureau des finances de la généralité ; sa mère était dame Marie Pasquier. En sa qualité de cadet de la famille, le jeune Antoine fut destiné à l'état ecclésiastique ainsi qu'il était de coutume à cette époque. Après quelques années d'études au collège de la Trinité, que les pères jésuites tenaient sur les courtines du Rhône, le long du quai de Retz, dans les bâtiments du lycée actuel, il fut envoyé à Paris, au collège de la Marche, où il fit sa philosophie ; il fut ensuite agréé dans la maison et société royale de Navarre et continua ses études pour sa licence et son doctorat en théologie.

L'avenir du jeune abbé se dessinait bien nettement. Issu d'une maison noble et aisée, doué d'un physique agréable et d'une culture intellectuelle lui permettant de jouir pleinement des charmes de l'heureuse existence qui lui était réservée, fortement appuyé par un oncle bien en cour et qui l'aimait beaucoup, messire Léonard Lacroix, abbé de Saint-Julien de Tours, prédicateur du roi et chef du chapitre de Saint-Just-en-Lyon, le jeune Antoine semblait vraiment destiné à être un des membres privilégiés de ce clergé régulier dont l'agréable vie plus mondaine que monastique était le lot d'un grand nombre de cadets de famille, avant la Révolution.

Il était déjà prieur de l'abbaye de la Ferté-Macé en Normandie grâce à l'efficace protection de son oncle, lorsqu'un événement imprévu vint brusquement changer la direction de sa vie. Son père, messire Jean-Pierre Lacroix de Laval mourait subitement en 1732, laissant aux siens, en plus d'une fortune considérable, sa charge héréditaire de trésorier de France en la généralité de Lyon.

Les trésoriers généraux avaient la direction et la juridiction des domai-